




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 mai. — Le bateau à vapeur *The Attwood*, venant de Rotterdam, est arrivé à Londres. Il y avait à bord un courrier avec des dépêches.

— Le 12, le duc d'Orléans a assisté à un grand bal donné par MM. de Rothschild.

— M. Kean, le célèbre acteur tragique, est mort hier matin à Richmond.

City article du Courrier : « Une légère hausse dans les fonds français à Paris, et le bruit qu'on a reçu de La Haye des dépêches qui seraient d'une nature assez favorable, ont causé beaucoup de fermenté dans les consolidés; point de variations dans les effets étrangers.

— L'instruction dans l'affaire de l'assemblée de Cold-Bath Fieds se continue.

— Il se tient toujours, dans les différentes paroisses de la métropole, des réunions pour demander l'abolition des taxes sur les maisons et les fenêtres.

— Une réunion des planteurs des Indes occidentales a eu lieu samedi. On a informé les membres présents que la députation qui était allée demander à lord Grey de retarder la présentation du projet sur les esclaves avait reçu pour réponse que le gouvernement ne pouvait y consentir et que le projet serait présenté mardi, mais qu'il serait probablement accordé ensuite un délai aux planteurs pour l'examiner. L'assemblée a adopté plusieurs résolutions contraires au bill et a conclu à la nomination d'une commission qui ferait un mémoire où l'on démontrerait l'impossibilité de mettre à exécution les mesures proposées par le gouvernement.

— Hier, une pétition a été présentée à la chambre des pairs contre l'esclavage des nègres, signée par environ 179,000 habitans d'Angleterre, en dix jours; une semblable pétition a été présentée à la chambre des communes.

— Neuf cent et quarante pétitions pour l'abolition de l'esclavage ont été présentées à la chambre des communes dans la séance d'hier.

— On écrit de Deal, le 14 mai :

« Ce matin à quatre heures la frégate française *l'Atalante* de 58 canons, portant le pavillon du contre-amiral Mackau, est arrivée ici pour rejoindre la flotte combinée.

Le *Snake*, arrivé des côtes de Hollande, est immédiatement reparti pour reprendre sa station.

— Dans la *chambre des communes*, séance d'hier, M. Stanley, dans un discours très-long, a présenté le plan du gouvernement pour l'extinction de l'esclavage. Après que quelques orateurs eurent été entendus, une conversation s'est engagée entre quelques membres, entr'autres sir R. Peel, MM. Stanley, Steward, sir R. Vivyan. Les débats ont été ajournés, comme l'avait proposé lord Althorp, jusqu'au 30 mai.

Du 17 mai. — Les dépêches que le gouvernement a reçues hier de La Haye, et qui ont été apportées par un messenger spécial, sont d'après un bruit répandu dans la cité d'une tendance décidément favorable, et pourraient bien conduire à l'arrangement de la question hollando-belge. Attendu qu'on regarde ce bruit comme venant d'une source authentique, les consolidés ont éprouvé une amélioration, ainsi que les fonds hollandais. (*Courr.*)

— Le comité des Indes occidentales continue ses réunions, et l'on dit que dans celle qui se tiendra demain, une discussion du plus haut intérêt aura

lieu. Il paraît résulter cependant du rapport de ces séances, que les membres ne sont pas d'accord sur le meilleur mode de conduire leurs propres affaires.

— Le *Standard* dit aujourd'hui qu'il a reçu par voie extraordinaire la nouvelle importante que la paix entre la Turquie et l'Égypte, a été décidément signée le 9 de ce mois.

FRANCE

Paris, le 17 mai. — Il vient d'être décidé au ministère de la guerre qu'il serait formé cinq camps. Les troupes de la division Jamin occupent déjà Rocroy; Lunéville et Saint-Omer réuniront en deux camps la cavalerie; les villes de Douai et d'Arras sont désignées pour les deux autres camps. Ces diverses troupes seront sur le pied de rassemblement : on dit que le roi et la famille royale les visiteront successivement et y célébreront l'anniversaire de juillet.

— Deux aides-de-camps du ministre de la guerre viennent de partir pour Metz et Strasbourg.

Un officier supérieur est également parti, chargé d'une mission pour Francfort et Cassel. Jusqu'ici rien n'a transpiré sur la cause de leur départ.

— L'amiral Otway vient d'arriver à Paris; un autre membre de l'amirauté anglaise l'y avait précédé. On présume qu'il s'agit de se concerter avec notre ministre de la marine sur une expédition navale combinée. (*J. du Commerce.*)

— M. le baron Hugel, secrétaire de l'ambassade autrichienne à Paris, est arrivé avant-hier soir, venant de Vienne en courrier extraordinaire. M. le comte d'Appony a eu à la suite de la réception de ces nouvelles une longue conférence avec MM. Pozzo di Borgo et Werther. De son côté M. de Broglie a convoqué chez lui ses collègues.

— Il y avait hier un grand dîner chez M. Dupin; parmi les convives se trouvaient MM. le maréchal Lobau, le général Jaqueminot, M. de Bondy, M. Gisquet, les douze maires de Paris, plusieurs sous-préfets et les colonels des douze légions de la garde nationale. Enfin s'était un dîner tout à fait en l'honneur du pouvoir. M. Dupin a porté un toast au roi, et c'était la musique du 35^e de ligne qui exécutait les fanfares. Quelques députés de l'opposition sont venus dans la soirée. On remarquait, entre autres membres de cette nuance, M. le général Lafayette, M. Demarçay et M. de Podenas. M. de Lafayette et M. de Montlosier, anciens collègues à l'assemblée continuante, se sont retrouvés là, et ont eu ensemble une longue et piquante conversation.

— Le *Moniteur* a publié hier une ordonnance d'après laquelle une commission composée de députés, de membres du conseil supérieur de commerce, de manufacturiers, de négocians et de directeurs de contributions directes, est chargée d'examiner le projet de la nouvelle loi sur les patentes, et de proposer toutes les modifications dont la nomenclature et le classement des patentes lui paraîtraient susceptibles.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi de distribution de l'amortissement a conclu au rejet du projet présenté par M. Laffitte; elle n'a pas encore statué définitivement sur le projet de M. Humann.

— Une commission composée de MM. le maréchal Clausel, le comte Bertrand, le duc de Padoue, le prince de la Moscowa, le duc d'Elchingen, le comte de Flahaut, le baron Menneval, les généraux Gourgaud, Dommanget et M. Gaëtan Murat, s'est réunie ces jours derniers chez le ma-

réchal Clausel, à l'effet d'ouvrir une souscription nationale pour acquérir du docteur Antommarchi le plâtre original et unique de Napoléon.

Ce célèbre médecin a moulé lui-même ce plâtre après la mort de Napoléon, à Sainte-Hélène. On doit demander au gouvernement l'autorisation de déposer ce précieux monument à l'Hôtel-des-Invalides.

— Il ne paraît pas qu'il y ait possibilité d'amener jusqu'à Paris, sans transbordement, les obélisques de Luxor. On s'occupe cependant du projet de construire un *chameau* qui donnerait un moindre tirant d'eau au bateau chargé de ces monolithes. Mais ce chameau ne pourrait remonter que jusqu'à Rouen, et là il faudrait aviser à d'autres dispositions, pour passer sous les ponts de Rouen à Paris.

— On écrit de Blaye, le 14 mai :

« Les nouvelles officielles que nous avons reçues de Blaye, confirment l'heureux état de santé de la duchesse de Berry.

» Du 12 au 13, la duchesse n'a ressenti que de légères coliques par suite de sa fièvre de lait. La nuit a été excellente, car elle a dormi profondément depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures; à son réveil, elle était aussi bien qu'on pût le désirer; il en est de même de la fille du comte Hector Lucchesi Palli.»

— M. Calomarde, ex-ministre dirigeant en Espagne, réfugié en France par suite des dernières révolutions de palais qui ont eu lieu dans ce pays, a reçu l'ordre de quitter Toulouse, où il avait fixé sa résidence, et de venir séjourner à Orléans. Cette mesure a été prise à la sollicitation du cabinet espagnol; auquel la présence, dans le midi de la France, de cet ex-ministre, qui passe pour zélé partisan de don Carlos, inspirait sans doute des inquiétudes.

Le bey de Tittery, qui vient de recevoir la croix d'honneur, est aussi sur le point de se rendre à Orléans.

— Des bruits alarmans sur la situation politique du gouverneur du Sénégal ont été répandus dans plusieurs places de commerce qui entretiennent des relations avec cette colonie, et notamment à Bordeaux.

Le gouvernement vient de recevoir du gouverneur du Sénégal des dépêches qui vont jusqu'au 15 mars. Elles annoncent que la paix entre la colonie et les Maures n'a point été troublée, et que la traite de la gomme, retardée par mesure de prudence, allait être ouverte. Toutes les précautions ont d'ailleurs été prises pour en assurer la sécurité.

Les nouvelles d'Alexandrie, arrivées aujourd'hui, par la voie de Toulon, sembleraient faire croire que les affaires d'Orient sont tout-à-fait terminées.

Le brick *la Flèche*, commandé par M. Pelson, lieutenant de vaisseau, est parti le 18 avril d'Alexandrie. M. Mimault, consul-général de France en cette résidence, a expédié M. Chardin, son premier secrétaire, avec des dépêches très-importantes et très-pressées, qu'il est chargé de remettre au gouvernement. M. Chardin est avec sa femme et sa nièce.

Les dépêches portent la nouvelle de la signature du traité de paix entre Ibrahim-Pacha et le sultan. Un exprès expédié par Ibrahim-Pacha lui-même, et un autre par l'amiral Rousin, arrivèrent presque en même temps à Alexandrie. Les légations française et étrangères se réunirent aussitôt près de M. Mimault. Quelques instans après, cette nouvelle

fut répandue dans toute la ville; le gouvernement d'Alexandrie avait déjà reçu l'ordre de faire tirer le canon en signe de réjouissance. Tous les bâtiments français et étrangers firent une salve de 21 coups de canon, et se pavoièrent. La ville fut illuminée le soir, et un bal brillant fut donné par le consul-général de France, où furent invitées toutes les autorités. On y remarquait l'ingénieur français Cerisy, que Méhémed-Ali venait de créer bey, en récompense de ses services. Sa nouvelle dignité lui vaut 50,000 fr. par an.

On assure qu'on doit la solution de cette affaire importante pour la sécurité de l'Europe qui menaçait d'être ébranlée, aux généreux conseils de Soliman Bey, qui a un très-grand ascendant sur l'esprit d'Ibrahim. Ce Soliman Bey est le colonel Selves, français réfugié en Égypte depuis 1815, et auquel Ibrahim-Pacha doit la discipline et l'organisation de son armée. Soliman Bey est maintenant le major général de l'armée d'Ibrahim. On sait que M. de Varennes avait eu une longue entrevue avec lui.

M. Chardin est porteur du traité de paix qui vient d'être conclu entre Méhémed-Ali et Mahmoud. Ces dépêches ont été expédiées par estafette à Paris.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 19 MAI.

M. le ministre de la guerre est parti hier à trois heures après-midi de cette ville, prenant la route de Paris par Tournai.

—Le quartier-général de la 1^{re} division doit partir aujourd'hui pour Diest.

—Mgr. Barrett, évêque de Namur, a été reçu hier par le roi en audience particulière.

—S. M. par lettre d'exequatur, en date du 23 avril, a admis M. Louis Falcon en qualité de consul de S. M. le roi des Deux-Siciles à Anvers.

—Il y a quelque temps, on a annoncé que le gouvernement ayant renoncé à l'idée de faire des plans du monument à élever sur la place des Martyrs l'objet d'un nouveau concours, avait chargé MM. Geefs et Suys d'arrêter en commun le plan de ce monument. Ces deux artistes viennent aujourd'hui de terminer leur travail, et on annonce que leur projet sera prochainement exposé dans une des salles du ministère de l'intérieur. On ne peut faire assez d'éloges du groupe de sculpture dont le modèle a été exécuté par M. Geefs pour être placé en amortissement au-dessus de ce monument. Ce groupe représente la Belgique recevant des mains du génie de l'histoire les noms des braves morts en combattant pour l'indépendance nationale. La pose du génie de l'histoire est surtout pleine de vérité.

—Vers midi, deux officiers de notre garnison se sont rendus au bureau du journal le *Knout*, Montagne de la Cour, n° 35, où ils ont horriblement maltraité de coups le propriétaire de ce journal dans son propre appartement.

Nous apprenons que deux officiers se sont aussi rendus au bureau de la *Papillotte*, où ils ont eu une altercation très-vive avec le directeur de ce journal qui n'a dû qu'à son sang-froid et à sa présence d'esprit d'échapper au même traitement que le directeur du *Knout*. Un duel doit avoir lieu à la suite de cette seconde expédition.

—Une rencontre a eu lieu ce matin entre M. de Béthune, rédacteur en chef de la *Papillotte* et M. Lahure, capitaine des guides. Ce dernier a reçu une légère blessure à l'épaule.

L'avis des témoins et du chirurgien du corps des guides a fait remettre après la guérison du capitaine Lahure la continuation de ce combat que le capitaine voulait continuer à l'instant, malgré sa blessure.

En arrivant sur le terrain les témoins de M. Béthune ont déclaré par écrit aux témoins de M. Lahure : qu'ils regardaient cette rencontre comme étant entièrement étrangère à toute opinion politique, et qu'ils ne la considéraient que comme la satisfaction d'une insulte personnelle.

—M. Ch. de Culbat nous écrit pour nous déclarer qu'il est entièrement étranger aux articles publiés par divers journaux sur le voyage du roi soit à Gand, soit à Bruxelles, ou dans tout autre ville. Il déclare en outre que depuis un mois il n'a pas concouru à la rédaction du *Knout*. (Ind.)

—Le 16 de ce mois vers les sept heures de relevée, une tentative de meurtre a eu lieu à Ixelles, chaussée d'Etterbeek, en la maison et sur la personne du nommé Pierre Deneys, tenant le cabaret nommé la Porte-Verte, section V, n° 174, par le nommé Henri Van Baerlem, menuisier à Etterbeek. Deux coups de fusils chargés à plombs ont été tirés par ce dernier sur le sieur Deneys. Heureusement ce dernier n'a pas été atteint : le plomb est venu frapper sur les arbres et les murs du jardin.

—Wappers termine en ce moment à Anvers le portrait du roi, qui sera, dit-on, bientôt exposé à Bruxelles. Il y a quelques jours, nous avons eu l'occasion de voir chez un amateur de cette ville, un tableau de genre de Wappers, représentant une scène de *Faust*. Il est impossible de se faire une idée de la grâce, de la suavité de cette délicieuse composition; la tête seule de *Marguerite*, l'amante de *Faust*, est un petit chef-d'œuvre.

—Le doyen des imprimeurs et le plus ancien de nos journalistes, M. Louis Urban, est mort hier matin, nonagénaire, après une longue maladie. Il était né à Dinant et avait fait ses études à Liège. C'était un homme d'une grande érudition, possédant bien le latin et le grec, et excellent ouvrier dans son art.

LIÈGE, LE 20 MAI.

On lit dans l'*Indépendant* :

« Nous apprenons qu'on s'occupe avec activité, dans les ministères, des divers projets de loi qui devront être présentés à la nouvelle chambre. Au nombre des projets qui seront reproduits, figurent les lois communales et provinciales et le budget des dépenses pour l'exercice 1833. La loi des distilleries et celle des naturalisations subiront des modifications propres à les mettre, autant que possible, en harmonie avec les opinions émises dans l'une et l'autre chambre. Deux projets de loi, relatifs aux comptes de 1830 et 1831, seront également soumis aux délibérations des chambres, de même que divers autres lois financières, parmi lesquelles un projet sur la contribution personnelle, qui a pour but de satisfaire aux nombreuses réclamations qu'excite depuis long-temps le système actuel.

« Nous apprenons aussi qu'il a été décidé que le projet de loi sur la milice ne sera pas reproduit.

« Au nombre des projets nouveaux qui seront immédiatement présentés, se trouve la loi sur la construction de la route en fer d'Anvers et de Bruxelles à la Prusse. »

—Par arrêtés royaux du 17 mai, sont nommés juge-de-paix :

1° Du canton de Hal (arrondissement de Bruxelles), le sieur Pierre-Philippe Van Hemelryck, avocat et actuellement premier suppléant près la justice de paix du même canton;

2° Du canton de Jodoigne (arrondissement de Nivelles), le sieur Pierre-Octave d'Alcantara, avocat à Nivelles;

3° Du canton de Wetteren (arrondissement de Termonde), le sieur Félix Massez, avocat à Gand;

4° Du canton de Lokeren (arrondissement de Termonde), le sieur Edouard-Amand-Fidèle Van Wichelen, avocat et major de la garde civique à Termonde;

5° Du canton de Roulers (arrondissement de Courtray), le sieur Louis Vanderhofstadt, avocat à Bruges;

6° Du canton de Louvegnée (arrondissement de Liège), le sieur Denis Remont, avocat à Liège.

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les sieurs :

1° Gérard Crossée, juge de paix du canton de Louvegnée;

2° Joseph Mataigne, greffier de la justice de paix du canton de Jodoigne.

Sont révoqués de leurs fonctions, les sieurs

1° Albert-Joseph Franquin, juge de paix du canton de Jodoigne;

2° Hermenegilde Spillebout, juge de paix du canton de Roulers;

3° G. Lietart, greffier de la justice de paix du canton de Roulers.

— On nous assure que notre ministre résident aux États-Unis d'Amérique, vient de conclure, sans ratification, un traité de commerce avec cette république. D'après ce traité, les toiles seraient affranchies de tout droit d'entre. (Indép.)

— On lit dans l'*Éclairneur* de Namur, 18 mai :

« Le quatrième bataillon du 11^e régiment, dont nous avons annoncé le départ pour Tongres, est rentré dans nos murs aujourd'hui à midi. »

— On écrit de Tournay :

« Le général Goethals arrivé le 13 en cette ville, a passé le lendemain en revue, dans la Plaine de Manœuvres, hors la porte Saint-Martin, le régiment des cuirassiers et la 13^e batterie d'artillerie. On annonce que quatre escadrons de cuirassiers quitteront notre ville, sous peu de jours pour se rendre au camp qu'on établit à Castiaux, près de Mons. »

— On écrit d'Ostende, 18 mai :

« Le bateau à vapeur *la jeune reine des Belges* destiné à faire le trajet de Bruges à Ostende en vue du port, il y entrera probablement cette nuit. Beaucoup de voyageurs sont partis ce matin pour l'Angleterre par la malle. On remarque que depuis quelque temps beaucoup d'Allemands et autres prennent leur direction par Ostende.

« Depuis hier il nous est arrivé treize navires chargés de diverses marchandises, on en attend encore d'autres. »

— On écrit d'Anvers, le 17 mai :

« M. Froment, le principal rédacteur du *Messager de Gand*, a selon toutes les apparences, passé la nuit dernière chez M. l'avocat Lebroquy, rédacteur du *Journal du Commerce*. Prévenu de son arrivée, plusieurs officiers de notre garnison ont gardé à vue cette demeure, et ne l'ont quitté que ce matin à midi, lorsqu'ils ont su que M. Froment venait d'être rencontré à pied sur la route de Lierre, haletant et cherchant probablement à passer en Hollande.

« M. Lebroquy, l'un des directeurs du *Journal du Commerce*, a quitté Anvers hier, effrayé des démarches que faisaient, pour le joindre, plusieurs officiers de notre garnison.

— La lettre suivante a été adressée aux rédacteurs du *Franc Parleur* :

« La commission représentant le corps des officiers en garnison à Gand, et réunie jusqu'à ce jour au café Joimille place St-Pierre, a l'honneur de faire savoir à tous, qu'elle vient de transférer le lieu de ses séances, place d'Armes au café de l'Amitié, qui désormais prendra le nom de *Café Léopold*.

« La commission, en se plaçant au centre de la ville, a voulu éviter aux rédacteurs et censeurs du *Messager*, la pénible fatigue de gravir la place St-Pierre, où jusqu'à ce jour aucun de ces braves n'a paru.

« Poursuivant le noble but qu'elle s'est proposé, la commission continuera à se réunir tous les jours, de midi à deux heures, au *Café Léopold*, jusqu'à ce qu'enfin elle ait obtenu réparation pleine et entière des outrages répétés qu'un journal infâme ose depuis trop long-temps vomir sur le roi, la nation et l'armée. (Suivent les signatures.)

— On lit dans le *Messager de Gand* :

Notre éditeur, M. Van Looche, avait écrit au général Magnan, pour lui dénoncer la conduite de ses officiers à notre égard. Voici la réponse de ce général; nous la livrons sans commentaires aux méditations du public :

Gand, le 16 mai 1833.

Monsieur l'éditeur responsable, J'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois, par laquelle vous me demandez protection pour vous et les rédacteurs du *Messager de Gand*. Je ne pourrais sans faiblesse ou sans trahison vous l'accorder, et je n'ai jamais connu ni l'un ni l'autre. Vos rédacteurs et vous, vous êtes mis au-dessus des lois par vos provocations continuelles à la révolte et à la désobéissance au gouvernement établi en Belgique, et les lois ne peuvent rien pour quiconque les brave: par vos injures contre le roi, chef suprême de l'armée, vous avez blessé l'armée dans son honneur et ses affections: l'armée vous ne fait connaître; par vos diatribes continuelles, vous avez soulevé l'indignation des honnêtes gens; par vos attaques contre l'autorité, vous avez mis cette autorité dans l'impossibilité de vous protéger contre les ressentiments que vous avez suscités. Quant à moi, placé entre les Hollandais et vous, qui servez leurs projets, je ne puis vous regarder comme l'ennemi du pays et du roi que je sers; la position où vos rédacteurs et vous, vous trouvez aujourd'hui est la conséquence de celle qu'il vous a plu de prendre, et je ne dois ni ne peux y rien changer.

Le général de brigade, commandant la 6^e division Magnan.

C'est avec un sentiment pénible que nous avons lu la lettre de M. le général Magnan, et nous

« hésitons pas à dire qu'il a en tort de refuser l'appui des lois à ceux qui le réclamaient. Les lois sont faites pour protéger tout le monde, même ceux qui les enfreignent le plus audacieusement. M. Magnan nous paraît avoir trop cédé à son indignation, qui pour être légitime, ne devait pas lui faire oublier qu'il doit avant tout, maintenir l'ordre dans sa division, et qu'il n'a pas le pouvoir de mettre qui que ce soit hors la loi; ce droit n'appartient à personne en Belgique. Nous espérons que depuis que sa lettre a été écrite, la réflexion lui aura démontré tout ce qu'elle a d'inolite et d'extra-légal et que, le cas échéant, sa conduite démentira ce que sa plume a écrit. (Ind.)

— Le *Messageur de Gand* annonce que tous ses rédacteurs se sont éloignés de la ville.

— On écrit de Gand, 18 mai :

« On apprend que S. M. a promu le major d'artillerie Kessels, inspecteur de l'artillerie des Flandres, au grade de lieutenant-colonel.

« Une certaine agitation règne toujours dans notre ville, les désordres des jours précédents se sont encore renouvelés hier soir, à l'estaminet la *Plume*.

« Un duel au pistolet qui semble se rattacher à ces mêmes affaires, a eu lieu hier après-midi hors de la porte de la Colline, entre un officier et un habitant de cette ville; personne n'a été blessé.

« Quelques journaux ont parlé d'une jalousie de corps qui existerait entre les bataillons des 6^e et 8^e régiment de ligne, et ceux du 12^e en garnison en notre place, par suite de laquelle ces bataillons devraient quitter la ville pour recevoir une autre destination. Ces détails ont été exagérés : quelques dissensions ont eu lieu à la vérité, entre les soldats de ces divers bataillons, à cause d'un embellissement à l'uniforme, adopté par les soldats du 12^e et qui avait obtenu l'éloge du général; mais les soldats du 6^e et du 8^e ayant suivi l'exemple de leurs camarades du 12^e, les plaintes et les reproches ont bientôt cessé, et il n'est pas question de faire quitter la ville à ces corps, avant l'époque ordinaire des changements de garnison. Au reste, ces querelles de soldats n'ont eu aucune influence sur les relations des officiers, parmi lesquels la bonne harmonie règne plus que jamais. (Journal des Flandres.)

— Le *Moniteur* des 18 et 19 publie l'avis de la régence de commerce de Mons sur l'établissement d'un chemin de fer d'Anvers à la Prusse. Cet avis est très-longuement motivé et se termine ainsi :

« En résumé, M. le gouverneur, nous sommes d'avis qu'après avoir ordonné de dresser un état général de tous les embranchemens qui doivent se réunir à la route en fer projetée, le gouvernement fasse de l'ensemble de ces travaux la matière d'une entreprise générale;

« Que cette entreprise soit adjugée publiquement et avec concurrence, moyennant un péage qui serait mis au rabais et dont la perception se concéderait pour 99 ans; que le tarif du péage soit gradué d'après les bases des tarifs des canaux de Charleroi à Bruxelles et de la Haine à l'Escaut,

« Et enfin que, dans le cas du prolongement de la route jusqu'à Cologne, les objets destinés au transit soient exempts du droit dont le rachat s'opérerait ainsi que nous l'avons indiqué.

— Le *Journal de Dusseldorf* contient le plan d'un chemin en fer entre cette ville et Ebberfeld. Les frais en sont calculés à 350,000 thalers; on s'attend à ce que le transport annuel sera de 1,406,000 quintaux.

— Nous apprenons que M. Mondonville vient de signer son engagement en qualité de martin à notre théâtre.

— On écrit de La Haye, le 16 mai :

« On apprend que la réponse du gouvernement est partie hier pour Londres; elle doit être d'une nature très-pacifique et donner le plus grand espoir d'une prochaine conclusion. (Handelsblad.)

— On écrit de Constantinople, le 25 avril :

« Depuis le retour de M. de Varennes de Kintahia et la publication du *hatischerif* qui accordait au vice-roi d'Égypte l'investiture des Paschalis de Syrie, on s'attendait d'autant plus à voir terminer tout de suite les affaires égyptiennes que

Ibrahim Pacha au départ de M. de Varennes de Kintahia avait donné ordre à son armée de rétrograder; notre espoir a été malheureusement trompé, Ibrahim Pacha insistant sur la cession d'Adana, que la Porte ne veut point céder, a contremandé le départ de ses troupes.

« Le 23 de ce mois, la 3^e division de la flotte russe consistant en trois vaisseaux est venue mouiller dans la baie de Bujukdéré ainsi que plusieurs vaisseaux de transport conduisant le 2^e corps de troupes russes fort de 5000 hommes.

« Ces troupes ont de suite été campées sur les hauteurs de la côte d'Asie en face de Bujukdéré.

« Le nouvel ambassadeur de S. M. britannique près la Porte, mylord Ponsonby, est arrivé aux Dardanelles où il est retenu par des vents contraires.

« La capitale jouit en ce moment d'un grande tranquillité.

« L'intensité de la peste augmente en Therapie et à Galata depuis que la température est devenue plus douce.

« Un événement qui a détourné un peu l'attention générale fixée sur les affaires politiques, est l'apparition subite d'une compagnie de saint-simoniens arrivant dans cette capitale à la recherche de la femme libre pour la marier au père Enfantin. Ces messieurs, par leurs manières et leur costume bizarres ainsi que par quelques libertés employées vis-à-vis des femmes turques excitèrent les soupçons et le mécontentement du gouvernement, qui les fit conduire aux Dardanelles et donna des ordres pour les faire sortir au plus vite de l'empire Ottoman.

M. Th. Weustenraad, a l'honneur d'informer M. Jottrand, rédacteur en chef du *Courrier Belge* et M. Campan, rédacteur en chef du *Libéral*, que c'est lui et non M. Lignac qui a fait insérer dans le *Politique* la note relative à l'arrestation de M. Jaminé et de ses compatriotes. Si M. Weustenraad n'a ajouté aucun commentaire à la relation de cet événement, c'est qu'il n'a pas voulu, par des réflexions hostiles aux auteurs de cette arrestation, aggraver la situation de ses amis qui lui sauront gré de cet acte de prudence.

Maintenant M. Weustenraad livre à l'appréciation du public la valeur des réflexions suivantes extraites du *Courrier* et du *Libéral*.

« Nous aimons beaucoup les 1^o, 2^o, etc., du *Politique*; et nous apprécions surtout, comme nous le devons, le sang-froid et le laconisme de son titre-réflexion : « Nouvel acte de violence! » Que ne disiez vous plutôt M. Lignac : « Nouvel inconvenient d'un mauvais voisinage, » pour mieux vous conformer encore aux doctrines de MM. Goblet et Lebeau.

« Voilà donc un de nos plus dignes représentants au congrès et à la dernière législature, l'éloquent, le généreux Jaminé, voilà donc quatre fonctionnaires éminents enlevés d'un seul coup par le général Dibbets sur notre territoire, et le *Politique* vous dit froidement : « nouvel acte de violence! » (Courrier.)

« Pas un mot de regret, pas une expression pour flétrir cette nouvelle violation des traités! Cette indifférence donne la mesure de ce que nous devons attendre des patrons du *Politique* et du *Mémorial-Indépendant*. » (Libéral.)

Qu'en dites vous MM. Jaminé, Nypels, Ruys et Niertratz? Voilà M. Weustenraad, votre compatriote et votre ami, accusé d'indifférence pour vous et convaincu d'avoir reçu de MM. Goblet et Lebeau l'ordre de se taire sur l'attentat dont vous avez failli être les victimes?

Nous avons vu, dans un précédent article que la conquête de notre nationalité avait été le but de la révolution belge. Voyons quelques-unes des chances que ferait courir à cette nationalité un ministère exagéré et sans système extérieur, ou un ministère poussé par une chambre exagérée et sans système extérieur. Les électeurs comprendront qu'il y va de l'œuvre même de la révolution de n'envoyer à la représentation nationale que des mandataires ayant de la modération dans les vœux et des idées faites dans l'esprit.

La France et l'Angleterre ont placé leur intérêt et leur honneur à réaliser l'exécution des 24 articles garantie dans le traité par les autres puissances. Lorsque l'habileté de notre diplomatie eut porté à l'évidence l'inefficacité de toute négociation ultérieure pour arriver à notre mise en possession du traité; la France et l'Angleterre furent forcés d'intervenir, parce que s'y refuser dans l'état actuel des choses, c'eût été se déclarer indifférentes à l'accomplissement du traité, et au maintien de la nationalité belge. Cette déclaration eût équivalu à l'autorisation donnée par elles aux puissances alliées de Guillaume de relever la nationalité néerlandaise.

Pour cette raison égoïste, si l'on veut, pour cette raison d'intérêt français et anglais, nos deux alliés ne pouvaient point alors abandonner au sort des armes belges, comme nous en faisons la menace, l'exécution de notre droit politique. Aujourd'hui la face des circonstances est totalement changée. La France et l'Angleterre persistent dans l'application des mesures coercitives en se tenant dans les limites que leur imposent momentanément des exigences européennes. Fortes de la fidélité à leur promesse elles pourraient, sans se compromettre, ne faire aucune attention à notre menace d'employer notre armée, parce qu'elles n'ont pas besoin de poursuivre l'exécution du traité avec plus d'activité et d'énergie pour qu'il reste prouvé qu'elles n'abandonnent pas la réalisation des 24 articles, et que la persistance dans leur attitude actuelle n'autoriserait en rien l'Europe à supposer le contraire. Que si nous persistions dans notre système d'exigences; il est impossible de deviner l'avenir que notre impatience aurait fait naître. La France et l'Angleterre braveraient-elles sans motif l'Europe pour nous? C'est une question. Dans toutes les suppositions possibles, nous irions jouer à la fortune et appeler sur le pays d'imprévoyables destinées.

Mais admettons qu'une témérité de notre part, la mobilisation de notre armée, parviennent à violenter la volonté de la France et à l'entraîner à notre suite après avoir tout compromis. La France en face d'un gouvernement aussi peu rationnel que se serait montré le gouvernement belge, ne pourrait plus conserver l'espoir d'arriver à la consolidation de notre nationalité; il ne lui resterait d'autre ressource que la réunion. Cette position nouvelle ouvrirait deux chances : Ou l'Europe serait victorieuse ou la France serait victorieuse.

Si c'était l'Europe, il est indubitable que nous aurions la restauration. Nous ne voulons point faire un tableau de ce que serait la restauration, il suffit que notre séparation forcée ait prouvé l'incompatibilité des deux peuples. Mais il est une chose à laquelle il faudrait s'attendre, c'est que pour se maintenir, Guillaume serait forcé non par goût, mais par calcul, d'anéantir la presse et les chambres, d'oter au culte toutes ses libertés, et de ne confier à aucun belge une position influente dans l'administration. Toutefois, cet avenir quelque effrayant qu'il paraisse, l'est peut-être moins que celui que nous réserverait une réunion à la France, si cette réunion avait lieu malgré l'Europe.

L'opinion la plus éclairée est en France qu'une guerre avec l'Europe amènerait à la tête des affaires des hommes énergiques, des hommes de l'extrême gauche qui bientôt seraient eux-mêmes débordés par les clubs qui se formeraient hors des chambres. Cette opinion est d'autant plus plausible que l'ancienne terreur n'a eu d'autre prétexte que les efforts qu'il fallait faire contre la coalition de l'Europe. Or si la moralité, l'humanité, la douceur des mœurs et des idées de notre pays répugnent à un gouvernement tyrannique quel qu'il soit, c'est assurément à un gouvernement de propagande.

Nous avons déjà démontré plusieurs fois que le système dit énergique aurait tout au moins retardé le commencement d'exécution des 24 articles. Nous avons vu alors ce qu'il n'aurait pas pu faire; et l'on vient de lire quelques-unes des choses qu'il pourrait faire. Incapable de mettre le pays en possession définitive de la nationalité; perdre à jamais cette nationalité en jetant le pays dans un avenir de calamités incalculables. Voilà les deux aspects sous lesquels le parti exagéré s'offre à la recommandation des électeurs.

Voici ce que nous lisons dans un journal d'Allemagne sur le mouvement commercial qui se prépare dans la Méditerranée :

« Ceux qui suivent avec attention le mouvement commercial, s'aperçoivent, depuis plusieurs années, que la Méditerranée tend à devenir le centre des opérations de la nouvelle Europe, comme elle était autrefois le centre du commerce de l'ancien monde. C'est la possession de l'Égypte par une horde Mamelucks, et la piraterie d'Alger ainsi que les autres États barbaresques, qui ont été cause que le commerce des Indes orientales avait pris la route du cap de Bonne-Espérance, mais l'Égypte amie et Alger accessible à la civilisation européenne feront reprendre aux Européens l'ancienne route des Indes à travers l'isthme de Suez et la mer Rouge. Déjà l'on projette d'ouvrir un canal à travers cet isthme pour lier la Méditerranée avec les grandes mers des Indes. La Grèce émancipée, le Bosphore et les Dardanelles ouverts à la navigation commerciale des Russes, tout cela annonce un mouvement immense dans la Méditerranée. Toutes les nations rivalisent pour y acquérir une domination maritime qui donnera une grande activité à leur commerce. Mais l'Angleterre et la France sont les plus à portée de ce mouvement pour assurer leur prépondérance, l'une par la possession de Gibraltar, l'autre par la possession de la Corse et d'Alger, ainsi que par son littoral.

Société des sciences Médicales et Naturelles de Bruxelles.

Séance du 6 mai. — Le secrétaire-adjoint rend compte de la correspondance.

M. le chevalier de Kirckhoff, D. M. à Anvers, membre correspondant fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de publier, intitulé : *Considérations sur la nature et le traitement du cholera morbus.* — Renvoyé à la commission du choléra.

M. le docteur Kaiser, d'Albe-Royal (Hongrie), adresse à la société une dissertation latine sur l'acide nitrique. — Dépôt à la bibliothèque.

M. Kickx fait en son nom et en celui de MM. Leroy et Bauwens, un rapport favorable sur un ouvrage présenté par MM. les docteurs Courtois, de Liège, et Lejeune, de Verviers, ayant pour titre : *Compendium flora Belgica*, dont ils ont fait paraître les deux premiers volumes, qui embrassent les quinze premières classes Linnéennes.

Le rapporteur conclut à l'admission de MM. Courtois et Lejeune, en qualité de membres correspondants. — Adopté à l'unanimité.

La commission chargée de l'examen des mémoires envoyés au concours de 1833, sur la question du *cholera morbus asiaticus*, donne lecture des rapports sur ces mémoires et discute le mérite de chacun d'eux, ainsi que les faits et les opinions avancés par leurs auteurs.

La commission fera son rapport général dans la séance prochaine, et la société délibérera ensuite sur les travaux qu'elle est appelée à juger.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté de droit.

M. Jean-Joseph Ghislain Degeneffe, de Hannut, subira son examen de candidat le 23 de ce mois à 4 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 18 mai.

Naisances: 4 garçons, 1 fille.
Décès: 3 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir : Jacques Christophe, âgé de 78 ans, colporteur à Amay, époux de Cath. Helière.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les créanciers de Madame veuve BRACONNIER, son priés de remettre leurs titres à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653. 283

Les créanciers légitimes des défunts Léonard WERY, vivant commissionnaire, et Catherine BENEUX, sa femme, peuvent s'adresser chez Lambert WERY, rue Basse-Chaussée, n^o 111 (Liège). 276

COMMIS MAGAZINIER.

Un homme actif et intelligent, avec des antécédents d'une conduite morale, peut occuper cette place dans la maison rue des Tanneurs, n^o 123, à Liège. 331

68 Vente de Meubles pour cause de départ.

Le mardi 28 mai 1833, à deux heures de relevée, quai de la Sauvenière, n^o 32, le notaire MOXHON vendra un beau MOBILIER, consistant en tables, bois de lit, chaises, commodes, armoires, bergères, et secrétaire en acajou, deux poêles, dont un à colonne, une *calèche*, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler; plus une très-belle et forte partie de planches, quartiers et feuillet de chêne très-sec, ayant plus de douze années de sciage, en 16 lots, le tout argent comptant.

A VENDRE une CHAUDIÈRE et un SERPENTIN en cuivre et une forte pompe, propres à un distillateur. S'adresser à L. SAUVEUR, bourgmestre à Heistal. 303

67 Belle MAISON de CAMPAGNE à VENDRE de gré à gré avec facilité pour le paiement.

Cette propriété est située à une lieue et demie de Liège, près de la Meuse et de la grande route; elle se compose d'une superbe habitation, nouvellement bâtie, composée de 15 pièces, dont onze à feu, 4 beaux greniers, 6 caves, fournil, remise et écurie, salle de bains et commodités au premier étage, avec un beau jardin entourant la maison, planté de près de 300 arbres à fruits, déjà en rapport, et un pré au bout du jardin: en face de la maison est un parc de plusieurs bonniers, clos de murs, avec cabinets et habitation pour le jardinier.

Cette propriété, dans une situation des plus agréables, est propre à un rentier ou à un commerçant en gros; elle offre un bel emplacement pour une tannerie, et pour le commerce de bois et d'écorces. Elle n'est grevée d'aucune rente ni charge.

L'acquéreur de cette propriété ne paierait pas pour prix de cette acquisition ce qu'ont coûté les seuls murs et cabinets du parc.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e MOXHON, notaire, place St-Barthélemi, à Liège.

(66) Le jeudi 27 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à la résidence de Liège, pardevant M. Chokier, juge-de-peace du quartier du nord, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, à la vente aux enchères d'une très-belle et spacieuse MAISON à portes cochères, en très-bon état, sise rue Hors-Château, n^o 374, ayant une sortie donnant place Saint-Barthélemi, pouvant très-commodément se diviser en trois quartiers ou appartements indépendants, composée de 32 pièces, dont 25 à feu, 6 greniers, écuries, remises, 2 cours, 4 pompes et 4 caves. S'adresser audit notaire MOXHON, en son étude place Saint-Barthélemi, pour connaître les titres et conditions.

Le même notaire est également chargé de la VENTE d'une FERME aux environs de Henri Chapelle, et de deux MAISONS, faubourg Hecheporte, n^o 789 et 790.

() ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le vendredi 14 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre, à la VENTE aux enchères publiques des immeubles dont le détail suit :

1^{er} Lot. Une ferme, nommée Tolumont, située en la commune d'Anthisne, canton de Nandrin, avec habitation pour le fermier, bâtiments nécessaires à l'exploitation, jardin, terres labourables et prairies d'une contenance de 33 bonniers 23 perches 64 aunes.

Un bois taillis, sans futaie, nommé le Bois Madame contenant 7 bonniers 65 perches 35 aunes, situé à Anthisne.

Un autre bois, dit le bois Riga de la contenance de 14 bonniers 19 perches 75 aunes, situé à Fairon Comblan.

2^e Lot. Une maison, très-vaste, composée de plusieurs corps de bâtiments, avec porte cochère, remise écurie et grande cour, située à Liège, rue Fond St-Servais, n^o 478, ayant été occupée par madame de Sonval de Wamont.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour prendre inspection des titres et des conditions de cette adjudication.

() La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place Saint-Denis, a reçu fromages de Gruyère, première qualité.

Deux QUARTIERS garnis ou non à LOUER, rue Jean-en-lle, n^o 771, 333

A VENDRE l'attirail complet et presque neuf, d'une Boutique D'ÉPICERIE. S'adresser vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, n^o 15. Au même n^o, une SERVANTE peut se présenter. 334

() La commission administrative des hospices civils de Liège, informe MM. les ÉTUDIANS en médecine de la Belgique, que le concours public pour la place d'élève-interne à l'hôpital de Bavière, aura lieu les 3 et 4 juin 1833, à 3 et 4 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine à l'Université.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer, avant le 1^{er} juin, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont: la table, le logement, le feu, la lumière audit hôpital et un traitement de 120 francs par année.

VENTE PAR LICITATION.

Le jeudi 23 mai 1833, à trois heures de relevée, les héritiers de Jean Vanberck et Marguerite Lemaire, son épouse, feront VENDRE publiquement aux enchères et par licitation, par le ministère du notaire PARMENTIER, en son étude, place de la Comédie, à Liège, les biens immeubles, ci-après désignés :

Deux maisons n^o 234 et 235, situées au faubourg Ste-Marguerite à Liège, en lieu dit au Chêne, avec cours, étables, jardins, vergers et cotillages, d'une contenance ensemble de 1 bonnier métrique (22 verges grandes 48 petites) le tout occupé et exploité par J. Vanberck, veuve Legrand.

S'adresser audit notaire PARMENTIER, pour prendre connaissance du cahier des charges de cette vente.

BELLE VENTE DE FUTAIE.

M DELVAUX de Rochefort, province de Namur, fera VENDRE par portions, dans le bois de Lamsoul, situé à Jemelle, (près de Marche), 350 CHÊNES de la plus belle venue, et dont plusieurs sont propres à faire des arbres de moulin.

La vente aura lieu mardi 28 mai, à 10 heures du matin, aux pieds des arbres.

S'adresser pour renseignements au garde de Lamsoul. 293

VENTE par licitation d'une jolie MAISON de campagne, située à Niel, et de TERRES labourables et PRES, sous ledit Niel, Montenacken, Borlo et Gingelom, canton de St-Trond.

Le jeudi, 30 mai 1833, à 10 heures du matin, au tribunal de Nicolas Vandevors, à Montenacken, la dame Marie Barbe Ernestine Demarteau, veuve du sieur Paul François Louis Lugers et ses enfants mineurs, feront procéder pardevant M. le juge de paix du canton de St-Trond, et par le ministère du notaire GOYENS, résidant audit Montenacken, à la VENTE au plus offrant, et à l'extinction des feux, SAVOIR :

1^o D'une jolie MAISON de campagne, à deux étages, avec grange, remise, étables, écuries, le tout bâti en briques et couvert d'ardoises et de tuiles, cour, jardin potager, enclosed, pépinière et verger, ne formant qu'un ensemble, et contenant deux bonniers 84 perches 49 aunes carrées, situées sous Niel.

2^o D'environ 8 bonniers 59 perches 62 aunes carrées de prés et terres labourables en seize pièces, situées sous les lieux Niel, Montenacken, Gingelom et Borlo.

Pour plus amples informations et pour connaître les conditions de la vente, s'adresser audit notaire GOYENS, ou à M^e DESPRETZ, avoué, rue St-Séverin, n^o 573, à Liège.

VENTE d'une TERRE ci devant seigneuriale.

Mardi, 28 mai 1833, à deux heures, on vendra aux enchères, à l'étude du notaire ADAMS, derrière St-Paul, à Liège, la terre patrimoniale et ci-devant seigneuriale des Enneilles, commune de ce nom, sise sur les bords de la rivière d'Ourte, à trois lieues de Marche, huit de Liège et à une lieue de la route de ces deux villes, consistant en un château avec maison de fermier et bâtiments, d'exploitation courverts en ardoises, cour, jardins, vergers, prés, pâtures, terres et bois, le tout d'une contenance d'environ 114 bonniers métriques, Aux conditions à voir chez ledit notaire.

La commission administrative des hospices civils de la ville de Huy, cherche à acheter à un taux favorable pour le vendeur, des RENTES constituées à bas denier et sur hypothèques, situées dans l'arrondissement de Huy.

S'adresser au secrétariat de ladite commission maison du grand hôpital, sise rue sous le Château, à Huy. 330

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 9 mai. — Métalliques, 92 7/16 — Actions de la banque 1208.

Fonds anglais du 17 mai. — Consol., 88 0/0 0/0 0/0. — Fonds belges, 86 5/8 0/0 0/0. — Fonds Hollandais, 47 5/8 0/0.

Bourse de Paris du 17 mai. — Rentes, 5 p. 100, 102 3/4 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 78 20 — Actions de la banque, 1080 00. — Certificat Falconnet, 92 7/8 — Emprunt royal d'Espagne, 89 1/2. — Emprunt d'Haiti, 000 0/0 — Empr. romain, 90 0/0. — Empr. belge, 88 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 17 mai. — Dette active, 45 7/16 0. — Ditto, 84 5/8. — Ditto différée, 4 3/16. — Bill de change, 49 7/8 00. — Oblig. du Syndicat, 78 0/0 00. — Ditto, 64 3/8. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 88 3/4. — Rente française, 78 1/8. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et Co., 98 3/4 0/0. — Ditto de 1828, 99 1/2 00/0. — Inscript. russes, 65 0/0. — Empr. russe 1831, 88 3/4 0/0. — Rente perp. d'Esp., 67 3/8 00. — Ditto, 44 1/8 0/0. — Dette diff. d'Esp., 13 1/8 00. — Obl. mét. Autriche, 89 5/8. — Ditto chez Gollals, 00 00. — Cert. Naples falc., 83 3/4. — Oblig. Danoises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 66 1/2. — Cortès, 44 3/4 00. — Ditto Grec, 32 1/2.

Bourse d'Anvers, du 18 mai.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.	A	
Londres.	12 20	12 45	
Paris.	47 1/8	46 7/8	A 46 3/4
Frankfort.	35 7/8	35 3/4	35 9/16
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	35 1/16
Escompte 4 0/0 10.			
Effets publics.			

Belgique. Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 00 0/0
Empr. de 12 mill., " 00 0/0.
Empr. de 24 mill., " 00 0/0.
Empr. de 48 mill., " 87 P.
Dette active, 5 " 99
Oblig. de Entr., 5 " 00 00
Hollande. Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
Oblig. synd., 4 1/2 " 00
Rent. remb., 2 1/2 " 83 1/2 90.

Arrivages au port d'Anvers, du 17 mai.

Le koff hanovrien vrouw Maria, cap. Friedrichs, venant de New Castle, chargé de couperose.
Le sloop danois Résolution, cap. Carebeck, ven. de Holbach, chargé d'orge.

Bourse de Bruxelles, du 18 mai. — Dette active belge, 46 1/2. — 24 millions, 87 0/0 P. — Dette active hollandaise, 46 0/0 0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.